

Le 22 décembre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-401

Agriculture - Environnement

Bas de Rhins
Commune de Notre-Dame-de-Boisset

Avenant n°1
Concession d'usage temporaire avec
l'association Bio-Cultura

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	12 JAN 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les concessions pour occupation de réserves foncières ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu la décision du Président du 20 décembre 2022 approuvant la concession d'usage temporaire initiale avec l'association Bio-Cultura ;

Considérant que dans l'attente de la mise en fonctionnement totale de la retenue d'eau créée dans le cadre du projet de maraichage sur la zone de bas de Rhins, l'association Bio-Cultura, ayant son siège 23 rue de Bapaume sur la commune de Roanne, a sollicité Roannais Agglomération pour prolonger de deux mois, la mise à disposition du bâtiment agricole implanté sur la parcelle cadastrée section ZA numéro 6 ;

Considérant qu'un avenant n°1 à la concession d'usage temporaire est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation énoncées précédemment ;

DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 à la concession d'usage temporaire avec Bio-Cultura, association loi 1901, ayant son, siège 2 rue de Bapaume 42 300 Roanne ;
- D'indiquer que l'avenant n°1 à la concession d'usage temporaire a pour objet de prolonger la mise à disposition de 2 mois supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- De préciser que la concession d'usage temporaire prorogée prendra fin le 29 février 2024 inclus.

*Par délégation du Conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,*

Éric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

